

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS
DE 10 000 HABITANTS



→ Le recensement a lieu tous les **5** ans auprès de l'ensemble de la population communale

MA COMMUNE A PLUS
DE 10 000 HABITANTS



→ Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8 %** de la population

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire



Par internet sur www.le-recensement-et-moi.fr



Validez et c'est terminé !

Je remplis le questionnaire



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier



L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

